



Critères de sélection spécifiques pour compétition escalade

Pour la sélection pour une compétition internationale UIAA/ ICC respectivement en équipe nationale de compétition un grimpeur doit remplir un des critères A, B, ou C suivants

A) Le grimpeur doit avoir participé à au moins deux compétitions dans les 12 mois passés avec les classements suivants :

- en compétition nationale : au moins une place de podium
- en compétition régionale : au moins une place dans la première moitié du classement

ou bien

B) Le grimpeur est d'office sélectionné dans les cas suivants

- 1 place de podium dans une compétition régionale
- 1 place dans la première moitié dans une compétition/open internationale

ou bien

C) Le grimpeur est désigné par un entraîneur/sélectionneur fédéral

Dans ce cas le grimpeur a suivi un stage spécifique compétition ou un test pratique
L'entraîneur/sélectionneur doit fournir un rapport technique écrit concernant le choix.

Lors d'un test le grimpeur doit réaliser deux voies avec les difficultés suivantes :

Minimes garçons : 6c/7a

Minimes filles: 6c/6c

Cadets garçons : 7a/7a+

Cadettes filles: 6c/7a

Juniors garçons: 7a/7b

Juniors filles: 7a/7a+

Une des deux voies est à réaliser à vue

La sélection est validée par le CA conformément aux statuts de la fédération pour une période de 12 mois ou une saison sportive.

Les grimpeurs sélectionnés doivent suivre obligatoirement les stages de préparation à la compétition organisés par la fédération.

Sont considérés comme compétition régionale :

championnats régionaux des pays voisins ou compétition régionales open agréée par la fédération respective

Sont considérées comme compétitions internationales :

compétitions ICC, open internationaux (p. ex Serre Chevalier, Albertville, Arco, Chamonix etc...), championnats nationaux de Belgique, de France ou d'Allemagne